



com'AP@C

Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

ASSEMBLEE GENERALE PARIS

Nous vous rappelons que les assemblées générales de l'APAC et de la MAC se dérouleront cette année au : CISP RAVEL - 6 avenue Maurice RAVEL - 7 5012 PARIS

Le vendredi 4 septembre 2020 de 14h à 17h (accueil et émargement à partir de 13h30).

Nous vous remercions de nous indiquer avant le **vendredi 21 août 2020** quels seront les participants APAC/MAC de votre Fédération à notre Assemblée Générale à l'aide du [document joint](#).

Les convocations et rapports d'activité de ces deux entités vous seront transmis prochainement.

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES FONCTIONNALITES DU SITE APAC

Quelques rappels des fonctionnalités du site apac.

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.

LA REGLEMENTATION DES DRONES

Une réglementation spécifique a été instaurée en ce qui concerne ces engins même si, de manière générale, les obligations d'assurance sont similaires à celles de l'aéromodélisme traditionnel.

QUELLE EST LA REGLEMENTATION ATTACHEE AVEC CES ENGINES ?

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations spéciales ci-contre.

GARANTIES TEMPORAIRES SOUSCRITES DURANT LE CONFINEMENT

Le confinement a impacté les garanties d'assurance qui avaient d'ores et déjà été souscrites et enregistrées auprès de l'APAC qu'il s'agisse de contrats Risques Activités Temporaires (R.A.T), d'Activités Cyclistes Temporaires (A.C.T), d'Activités temporaires intégrées dans des Conventions annuelles ou d'autres souscriptions.

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations spéciales ci-contre.

INFORMATIONS

GENERALES

Assemblée Générale Paris

[Catalogues des tarifs](#)

[Organisation de l'APAC](#)

[Nationale](#)

Rappel de l'ensemble des fonctionnalités du site apac

INFORMATIONS SPECIALES

La réglementation des drones

Garanties temporaires

souscrites durant le

confinement

L'assurance des bénévoles

Site APAC

MEE & CAP A ZERO

MISE A JOUR DU

REPertoire DES

DOCUMENTS APAC : les documents vous sont transmis par courrier, en version papier

MISE A JOUR DU

REPertoire DES

DOCUMENTS LIGAP : les documents vous sont transmis par courrier, en version papier

MISE A JOUR DU GUIDE DE

LA DELEGATION

DEPARTEMENTALE